

leur offrira un marché suffisamment important pour permettre d'obtenir les économies d'échelle et la spécialisation nécessaires pour être concurrentiels dans les marchés du monde entier. Par dessus tout, cet Accord entraînera la création de centaines de milliers d'emplois nouveaux.

Les consommateurs seront gagnants lorsque les droits de douane baisseront. Les prix diminueront. Un plus grand nombre de produits, aussi bien canadiens qu'américains, seront disponibles dans les deux pays. Les industries canadiennes bénéficieront des économies d'échelle procurées par un libre accès au marché nord-américain. Cela sera bénéfique à nombre d'industries, sous la forme d'un abaissement des coûts de production.

L'Accord sera bénéfique à toutes les provinces et à toutes les régions du Canada. Tous les grands secteurs de l'économie — l'agriculture et la pêche, les produits forestiers et les minéraux, les entreprises de fabrication petites ou grandes, les services et le commerce de détail — ont beaucoup à gagner.

L'Accord protège et renforce les avantages fournis par le Pacte de l'automobile, un autre accord bilatéral conclu avec les États-Unis. Il maintient les mesures de protection applicables aux compagnies visées par le Pacte de l'automobile et renforce les exigences de contenu nord-américain pour les producteurs d'outre-mer qui établissent des usines d'assemblage ici. Enfin, il ouvre des possibilités nouvelles aux producteurs de pièces de rechange et de pneus — des produits qui n'étaient pas visés par le Pacte de l'automobile initial.